



URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier n°PUCODT/NAM/186B/2024

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (ci-après le Code) le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Demandeur : **s.a. AG REAL ESTATE OFFICE INVEST I.**

Le terrain concerné est situé à 5000 Namur, Rue Général Michel et Boulevard Cauchy paraissant cadastré 1e division, section C n°327V.

Le projet consiste en les tronçons de trottoir des voiries aux abords du nouveau Palais de Justice.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.6 ou D.IV.13 et D.IV.40, alinéa 2 du Code car le projet déroge aux normes du guide régional 'urbanisme (GRU).

Le projet déroge à l'article 398 du GRU :

"Traitement du sol. Les recouvrements de sol en pavés des rues, places, ruelles, impasses doivent être maintenus où ils existent."

Or, le prévoit de remplacer les pavés en pierre naturel par des pavés en béton.

La présente enquête publique respecte les formalités prescrites par les articles D.VIII.7 et suivants du Code.

L'enquête publique est ouverte le 08 avril 2024 et clôturée le 22 avril 2024.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, Service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur :

- du lundi au jeudi de 8h à 12h (*).
- **Le 11 avril 2024 et le 18 avril 2024 uniquement**, le dossier pourra être consulté **de 13h30 à 20h (*)**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par télécopie au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.namur.be
- remises à la maison des Citoyens, Hôtel de Ville.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PUCODT/NAM/186B/2024**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu (*) le 22 avril 2024 à 11h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme, aile A, 2^{ème} étage.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête (*).

(*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement. Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance aux 081/246.334, 081/246.486 ou via l'adresse mail : urbanisme@ville.namur.be